

*Question présentée par la députée :*

*M<sup>me</sup> Isabelle Brunier*

*Date de dépôt : 6 avril 2017*

### **Question écrite urgente**

**Voie verte Annemasse-Eaux-Vives sur le tracé du Léman Express : comment seront réglées les intersections avec les voiries existantes pour les cyclistes ?**

Les travaux du CEVA/Léman Express avancent et l'on voit désormais se dessiner ce futur axe dédié aux mobilités douces reliant Annemasse aux Eaux-Vives qui sera la voie verte. On se réjouit de voir bientôt des milliers de piétons et cyclistes l'emprunter et dévaler ou remonter sur cette voie réservée et réputée sûre. Cependant, les futurs usagers commencent à s'interroger sur la manière dont les priorités seront réglées aux intersections avec les voiries existantes et la circulation automobile qui les utilisent.

Mes questions sont les suivantes :

- *Est-ce que la mobilité douce de la voie verte aura la priorité sur le trafic motorisé des rues et routes transversales ?*
- *Si oui, comment cette priorité sera-t-elle garantie ? Par des feux sur les voiries traversantes ?*
- *Sinon, est-ce que ce sera la continuité de l'itinéraire cyclable qui sera interrompue ? Et pourquoi ce choix ?*
- *Si ce ne sont pas des feux de signalisation, quel sera le système de régulation des deux types de trafics ?*

Je vous remercie par avance des réponses complètes et précises que vous aurez à cœur de me donner.